

## **Groupe scolaire Maurice TEILLET**

30 route de Saint-Germain 24520 COURS-DE-PILE – Tél : 05 53 74 48 31 – Courriel : ce.0240372z@ac-bordeaux.fr  
Site internet : <http://webtab.ac-bordeaux.fr/cole-cours-de-pile/>

### **Conseil d'école du 6 avril 2023**

**Ordre du jour :** Effectifs et prévisions – Projet d'école - Projets en cours – Équipements et travaux - Questions des représentants de parents d'élèves

#### **Présent(e)s :**

Professeurs : Mme HARDY, Mme GRASSI, M. WELTER, Mme SONDERER, Mme COURTABESSIS, Mme MESPLÈDE

AESH : Mme RICHER, Mme JALADON

Représentants des parents d'élèves : Mmes NOUGUEY, OLAZABAL, VIGNERON, DE SOUSA, DURE, BEYNEY

Représentants de la mairie : Mme BELUGUE et M. RUDELIN, adjoints

**Excusé(e)s :** Mme BRISIAUD, Inspectrice – M. CAPURON, Maire de Cours-de-Pile – Mmes MARTIGNAGO, COEUR et ICARD enseignantes – Mme POUPARD, représentante des parents d'élèves.

**Secrétaires de séance :** Mmes GRASSI et MESPLEDE

#### **• Effectifs et répartitions :**

- ✓ PS/MS de Mme HARDY → 17 + 9 soit 26 élèves
  - ✓ MS/GS de Mme GRASSI → 7 + 16, soit 23 élèves
  - ✓ GS/CP de M. WELTER → 5 + 17, soit 22 élèves
  - ✓ CE1 de Mmes COEUR et ICARD → 18 élèves
  - ✓ CE1/CE2 de Mme SONDERER → 5 + 15, soit 20 élèves
  - ✓ CM1 de Mme COURTABESSIS → 21 élèves
  - ✓ CM2 de Mme MESPLÈDE → 24 élèves
- ⇒ soit un effectif total de 154 élèves répartis sur 7 classes.

#### **• Prévisions :**

23 CM2 quitteront l'école en juillet 2023. 8 élèves sont susceptibles de rentrer en PS en septembre 2023 (d'après le recensement des enfants nés sur la commune en 2020 et les démarches d'inscriptions déjà réalisées par certaines familles) + plusieurs élèves sur les autres niveaux. L'effectif prévu à ce jour pour la rentrée 2023 est de 140.

Cela a amené les services de l'éducation nationale à étudier le cas de Cours-de-Pile. Mme Brissiaud, IEN de la circonscription de Bergerac Ouest, a rencontré Monsieur le maire à ce sujet. Les données délivrées aux services compétents (évolution des effectifs + situation particulière de l'école) ont été étudiées en première instance et ont permis à la commune de ne pas être concernée cette année par les mesures de carte scolaire.

Comme les années passées, il faut rester vigilants pour les années suivantes. Il est rappelé aux membres du conseil d'école que seules les inscriptions d'enfants résidant sur la commune sont prises en compte dans les prévisions d'effectifs.

Au niveau de l'équipe pédagogique, Mme TAILLEPIERRE (AESH) a quitté l'école et a été remplacée par Mme FATAHA.

#### **• Résultats des évaluations de mi-CP :**

Comme chaque année, des évaluations nationales sont menées en milieu de CP pour mesurer les acquisitions des élèves en français et en mathématiques.

Les résultats sont moins bons que les autres années dans presque tous les domaines évalués. Ceci est sans doute la conséquence d'un début d'année « chaotique ». En conséquence, l'équipe pédagogique, accompagnée par les membres du RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficultés) a décidé de :  
- mettre en place des groupes d'APC menés par tous les enseignants de l'école pour consolider les apprentissages des CP en français et en mathématiques (lecture / connaissance des nombres).

- mettre en place de la co-intervention de l'enseignante spécialisée et de M. WELTER directement dans la classe de CP 2 matinées par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- refaire le point dès la rentrée 2023 pour mettre en place l'aide appropriée dès les premiers jours du CE1.

- **Mise à jour du règlement intérieur :**

Il a été demandé par les services départementaux de mettre à jour le préambule du règlement intérieur pour y inclure un paragraphe sur la lutte contre le harcèlement scolaire. La lecture des modifications demandées est faite aux membres du conseil d'école.

De plus, il a été demandé par les représentants de parents d'élèves de clarifier les sanctions en cas de violence verbale (injures, propos sexistes ou à caractère sexuel). Pour les membres de l'équipe enseignante, il n'est pas possible d'indiquer une sanction type. En effet, les enseignants ont connaissance de certains éléments de contexte qui diffèrent d'un élève à l'autre et participent à la décision de sanction prise. Un travail de co-éducation école/famille est primordial concernant ces sujets.

Accord unanime : la phrase « Des sanctions seront prises en cas de violence verbale ou physique avérée. » sera insérée dans le règlement intérieur.

- **Projets de classes :**

- L'ensemble des classes de l'école poursuit son travail sur le projet « Une année en musique » en travaillant sur différents types de musique chaque trimestre. Le travail sur le jazz et le blues a donné lieu à une représentation en fin de premier trimestre. Le travail sur les musiques contemporaines sera mis en valeur au moment de la kermesse.

- Les classes de la PS au CE1 ont poursuivi leur participation au projet « école et cinéma ».
- Les classes de PS/MS, GS/CP et CE1 se sont rendues à la ludothèque de Bergerac (une fois) afin de s'initier aux jeux de société adaptés à leur âge.
- Les classes de MS/GS, CE1/CE2 et CM1 fréquentent régulièrement la médiathèque de Cours de Pile (dans le cadre du développement du goût de la lecture).
- Le cycle piscine des MS/GS, GS/CP et CE1 a été mené sur le deuxième trimestre après plusieurs années d'annulation forcée.
- Les classes de la PS au CP feront une initiation poney en fin d'année.
- Les classes du CE1 au CM2 visiteront le château de Castelnau, en intégrant un peu d'anglais, dans l'esprit du projet plurilingue expérimenté à l'école depuis la rentrée de septembre.
- Projet pour 2023/2024 : initiation au cirque avec le théâtre de la Gargouille, pour toutes les classes, pendant 3 semaines, avec représentations les 7 et 8 octobre.

La mairie accepte d'être le support technique. La CAB finance le montage/démontage du chapiteau. La section scolaire et la coopérative scolaire financent les 7 000€ environ du projet. Les dépenses seront réduites par ailleurs.

- **Équipement et travaux :**

Les travaux de construction de la nouvelle école maternelle ont débuté à la rentrée des vacances de février. Un aperçu est proposé aux membres du conseil d'école.

Livraison du réfectoire en décembre 2023 mais les maternelles continueront de manger dans la salle des fêtes jusqu'à la rentrée 2024, à la livraison dans l'école maternelle.

Il avait été évoqué lors des précédents conseils d'école la mise en place de volets roulants extérieurs pour les classes de CM1 et CM2. L'été arrivant, les enseignantes souhaiteraient savoir quand il est prévu de les installer. Les élus précisent que cela va être voté au budget et sera installé en suivant, avant les grosses chaleurs.

Pour palier au rétrécissement de la cour de l'élémentaire et pour permettre aux élèves de profiter de verdure et de fraîcheur à l'approche de l'été, l'équipe enseignante a demandé la sécurisation de l'espace végétalisé devant l'école pour que les élèves y aient accès durant les récréations : cela a été accepté par la municipalité avec mise en place de barrières.

- **Questions des représentants de parents d'élèves :**

- mise à jour du règlement intérieur : cf. ci-dessus.

- Les horaires d'ouverture de la mairie sont souvent incompatibles avec ceux des parents (horaires de travail superposés) ce qui rend l'achat des cartes de cantine et de garderie difficile. Quelle solution est envisageable ?

Les parents peuvent téléphoner pour prendre rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture (entre 8h et 18h, sauf le mercredi)

C'est toujours non pour la modulation des tarifs de garderie en fonction du quotient familial.

- Les toilettes des garçons sont très malodorantes. Une désinfection de l'ensemble du local est-elle faite/ prévue ?

Nettoyage à l'acide pendant les vacances, avec éventuellement décapage des murs et remise en peinture.

La date du 3<sup>ème</sup> conseil d'école est à fixer